

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 AOÛT 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le lundi 23 août, à 18 heures 00, le Conseil Municipal
17 août 2021 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.
En exercice : 14 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
Présents : 10 ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, d'HÉROUVILLE Yolande,
Votants : 14 NOËL Samuel, FOULON Cindy, LANGLOIS Eric (jusqu'à 18 h 50), PONSIGNON Eric.
Etaient excusés : Mesdames et Messieurs GARCIA Claire ayant donné pouvoir à M. COLAS Christian,
FAUCONNET Aurélien ayant donné pouvoir à M. LANGLOIS Eric, QUELIN Sophie ayant donné pouvoir à Mme
FOULON Cindy, BOUREY Anne ayant donné pouvoir à M. COLAS Christian.
Secrétaire de séance : Madame d'HÉROUVILLE Yolande.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL SIS EN AVAL DE L'ÉTANG DIT DU « GUÉ DE LA REUCHE »

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location pour un an des parcelles cadastrées section AD, n° 283, 290, 328 et 329 voisines de la parcelle cadastrée section AD, n° 178, correspondant à l'étang en aval de l'étang dit du « Gué de la Reuche » pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, moyennant un loyer annuel de cinq cents euros à Monsieur MARCHON Cédric.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans sa réunion du 6 juillet 2021, Le Conseil Communautaire a décidé d'accepter de prendre la compétence PLU sous prétexte que l'échelle intercommunale apparait comme étant la plus cohérente pour répondre aux enjeux d'aménagement du territoire (habitations, économique, touristique, culturel...).

Toutefois, la spécificité communale risquant d'être « diluée », en particulier pour ISDES, « *un des derniers villages de la Sologne profonde* » du Loiret, Monsieur le Maire propose au Conseil de refuser ce transfert déresponsabilisant.

De plus, le Conseil d'Isdes a déjà délibéré le 19 octobre 2020 pour ne pas transférer « automatiquement » la compétence PLU suite aux élections renouvelant la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal décide de refuser le transfert du PLU à la Communauté de Communes du Val de Sully.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE (MISE À JOUR)

Monsieur le Maire demande que délégation lui soit donnée pour passer des contrats, de type « CDD pour surcroît temporaire d'activité », auprès de personnes ayant des compétences utiles pour réaliser des travaux d'entretien spécifique, sur les bâtiments ou espaces communaux, y compris pour des jeunes pendant les vacances scolaires, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les montants financiers de ces contrats devront s'intégrer dans les budgets annuels votés.

Le Conseil Municipal, (9 votes pour et 5 absentions) accorde au Maire cette délégation.

FLEURISSEMENT 2021 (CONCOURS DES MAISONS FLEURIES)

Malgré les circonstances exceptionnelles (conditions sanitaires continues) il est proposé d'organiser en 2021 un concours des maisons fleuries.

Une première tournée du village a été effectuée en début d'été par des membres de la Commission Environnement, en présence d'un Agent Technique.

La remise des lots pouvant se dérouler lors de l'échange des vœux aux habitants.

A la majorité, 2 voix Contre et 2 Abstentions, le Conseil Municipal, donne son accord pour organiser un concours pour 2021, dans les mêmes conditions qu'en 2020, et charge la Commission Environnement de préparer une proposition de classement.

18h50 : Monsieur LANGLOIS Eric quitte la séance

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 (RPQS)

Monsieur le Maire ouvre le sujet et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Un bilan comparatif des consommations d'eau des 5 dernières années est présenté au Conseil.

Synthèse Eau pour l'année 2020 (chiffres clés)

- 499 habitants desservis (495 en 2019)
- 292 abonnés (factures)
- Consommation moyenne par abonné : 80m³/an
- Prélèvement de 31.487m³ (2020) contre 35.676m³ (en 2019) : soit - 12%
- Volume vendu 23.489m³ (2019) contre 23.489m³ (en 2019)
- Prix de l'eau : 1.49€/m³ soit 179,34€/120m³ dont 32,34€ de taxes (idem 2019)
- Performance qualité : 100%
- Connaissance patrimoniale du réseau : 100%
- Rendement du réseau, **88.1% en 2020**, 72.6% en 2019 et 83% en 2018
- Volume vendu /volume mis en distribution **82.7% en 2020**, 65,7% (2019) contre 77,8% (2018).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 (RPQS)

Monsieur le Maire ouvre le sujet et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Synthèse Assainissement pour 2020 (chiffres clés)

- 438 habitants desservis (idem en 2019)
- 272 abonnés
- Volume vendu 20.400m³ (2020) contre 20.477m³ (en 2019) : stable
- Prix de l'eau rejetée : **1.80€/m³** (soit 216€/120m³ dont 18€ de taxes -idem 2019)
- Une station d'épuration (lagunage) conforme.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du public d'assainissement collectif,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2021 ; étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
165	Dépôts et cautionnements	450 €.	
022	Dépenses imprévues		450 €.
021	Virement de la section de fonctionnement	450 €.	

023	Virement à la section d'investissement	450 €.	
-----	--	--------	--

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le certificat d'irrecouvrabilité et la demande d'admission en non-valeur correspondante, adressés par la Comptable à Sully-sur-Loire. Cette demande concerne un impayé relatif à des factures d'eau et d'assainissement pour un total de 308,67 €, émises en 2014 et 2015. Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les taxes et produits ci-dessus mentionnés.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet Epicerie :

- l'Enquête auprès des habitants du village a permis de recueillir 59 réponses : à analyser
- la Rénovation (peinture et propreté) de la Station Carburants a été effectuée par les jeunes du village
- une attente de devis est en cours pour le remplacement des menuiseries (10 fenêtres).

Jeunes été 2021 : 8 jeunes du village, de 16 à 18 ans, ont travaillé cet été principalement pour l'entretien des fleurs et espaces verts, ainsi que pour les bâtiments de l'Ecole et de l'Epicerie : très bons travaux réalisés.

Préparation arrivée Fibre : il sera nécessaire d'effectuer une numérotation des 'écarts'....

Protection Incendie : les PI ont été contrôlés par les pompiers le 11/7/2021 et sont conformes (sauf peinture et numérotation à refaire).

La séance est levée à 20 h 45.

Pour extrait,
Le Maire,



C. COLAS.